

Table des matières

Mise à jour du 30 mai 2023 : Les évolutions 3

Pour tout le monde : une navigation plus claire 3

Pour les administrateurs de Marché 4

Un formulaire de création pas à pas 4

Le paiement en ligne opérationnel 5

Une clarification des rôles 5

Pour les Producteurs 6

Une réorganisation de l'information 6

La simplification des liaisons de catalogues 6

Mise à jour du 30 mai 2023 : Les évolutions

La plateforme continue sa mutation pour devenir plus lisible, plus simple et plus pratique pour chacun. Nous vous listons ici les évolutions en fonction de vos usages de la plateforme.

Pour tout le monde : une navigation plus claire

Originellement pensé avec un nœud central qu'était la page d'accueil pour changer de casquette et d'interface, la navigation fait peau neuve et adopte un menu, à gauche sur les ordinateurs et tablette, en bas sur smartphone pour réduire le nombre de clics à réaliser pour se rendre d'un espace à l'autre. La compréhension entre les rôles de clients, administrateur de marché et producteur se fait plus claire.

Vue ordinateur



Vue smartphone



Ce nouvel affichage entérine également des changements sémantiques déjà introduits en partie :

- le **Groupe Cagette** devient le **Marché Cagette**
- le **Compte Producteur** devient l'**Espace Producteur**

Le système de notification est également repensé pour intégrer la barre de menu en haut de page, avec le désormais classique système de cloche présent sur la grande majorité des plateformes connues.

Pour les administrateurs de Marché

Un formulaire de création pas à pas

Lorsque vous souhaitez, en tant que responsable d'une structure ou producteur, créer un nouveau Marché, nous vous proposons un formulaire plus accompagnant dans votre démarche. La page de départ "Mes Marchés" ou "Ouvrir un Marché" si vous ne l'avez jamais fait vous offre un ensemble de ressources préalables pour bien vous lancer.

Comment fonctionne un Marché Cagette ?



On vous explique TOUT, en 3 minutes !

Nouveau paiement en ligne

Important : tous les nouveaux marchés fonctionnent avec le paiement en ligne pour faciliter la vie des producteurs et des consommateurs.

[En savoir plus sur le paiement en ligne](#)

Les étapes pour ouvrir un Marché Cagette

1 Préparer son projet de marché



Prenez le temps de réfléchir à votre projet avant de vous lancer. Téléchargez le guide "les 8 questions à se poser" pour vous assurer que vous êtes prêt à passer à l'action

[LES 8 QUESTIONS À SE POSER](#)

2 Ouvrir son marché



Vous êtes prêt ? Alors c'est parti ! Que vous soyez producteur, une association, une collectivité ou une entreprise, ouvrez votre marché dès maintenant.

[OUVRIR UN NOUVEAU MARCHÉ](#)

3 Mettre en place son Marché Cagette



Téléchargez le guide qui vous permettra de mettre en place votre marché étape par étape.

[TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE](#)

4 Besoin d'aide ?



Participez aux visios tous les lundis de 18h à 19h. Vous pourrez poser toutes vos questions à l'équipe Cagette.net.

[INSCRIPTION](#)

Puis une fois prêt-e, vous n'avez plus qu'à suivre le cheminement proposé, étape par étape ! Votre Marché sera pré-paramétré, il ne vous reste plus qu'à suivre le guide de création pour préparer vos futures ventes.

Ouvrir un nouveau marché



Nom de votre marché

Trouvez un nom qui caractérise bien votre lieu de distribution selon si c'est un village, une ferme, un entreprise ou une association.

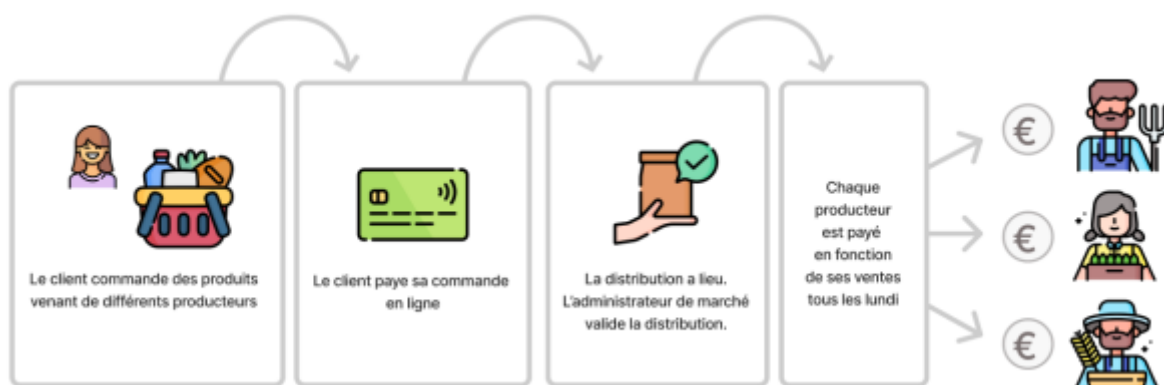
Exemples : "La Cagette de Saint-Martin" ; "La Cagette de la ferme du Buis" ; "La Cagette de la COGIP" ; "La Cagette des locavores"

Nom de votre marché *

Précédent **Étape suivante** ou appuyez sur Entrée ↵

Le paiement en ligne opérationnel

Désormais, tout Marché nouvellement créé intègre par défaut la solution Stripe, permettant le paiement en ligne au moment de la commande, et le dispatch automatique des recettes sur chaque producteur concerné. Retrouvez toutes les informations sur le sujet ici : [Paiement en ligne avec Stripe](#)



Une clarification des rôles

Jusque là permis par la plateforme, un administrateur de marché ne peut plus réaliser de modification en lieu et place du producteur sur sa participation aux distributions. Cette prérogative revient au producteur, qui dispose de toutes les fonctionnalités nécessaires sur la page VENTES de son Espace Producteur.

L'administrateur de marché peut désormais prendre contact et gérer la liaison de son catalogue : - en cherchant dans l'annuaire des producteurs de son territoire - en indiquant le numéro du catalogue (préalablement transmis par le producteur) - en envoyant une invitation à un producteur dont on a simplement l'adresse e-mail

Catalogues

🔍 Découvrir les producteurs du réseau

N° de catalogue producteur

🔍 Chercher

Dès la démarche de liaison faite, celle-ci est opérationnelle, elle ne nécessite pas de validation supplémentaire de la part du producteur, et vous pouvez l'inviter à prendre part aux ventes directement via la page DISTRIBUTIONS.

Pour les Producteurs

Une réorganisation de l'information

La simplification des liaisons de catalogues

From:

<https://wiki.cagette.net/> - Documentation Cagette.net

Permanent link:

https://wiki.cagette.net/maj_30_05_23?rev=1685104511

Last update: **2023/05/26 12:35**

